

29 janvier 2016

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 septembre 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 669 500 francs destiné à l'achèvement des travaux d'aménagement de la place du Vélodrome.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 7 octobre 2015, elle a été traitée sous la présidence de M^{me} Sandrine Burger le 8 décembre 2015 et le 26 janvier 2016. La rapporteuse remercie le procès-verbaliste M. Christophe Vuilleumier pour la qualité de ses notes.

Séance du 8 décembre 2015

Audition de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, de M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, de M. Nicolas Betty, chef du Service du génie civil, et de M. Sébastien Alphonse, adjoint de direction au Service du génie civil

Cette proposition est la suite et fin de l'aménagement de la place du Vélodrome, la Ville attendait la libération du terrain pour initier le projet final.

La première étape a été réalisée en 2012 et comprenait une surface de 2140 m² pour 1,9 million de francs, il ne reste que 1000 m² à aménager. Il s'agit de créer un espace piétons à la place de l'ancien parking afin de protéger des dangers du trafic. Objectif atteint, puisque les terrasses des différents établissements publics se sont approprié la zone. Tous les arbres ont été maintenus.

La station-service a été démantelée, la Ville peut donc finir cet espace. Il s'agit de prolonger la place en gravier stabilisé, de planter de nouveaux arbres, de finaliser les murets, d'installer une borne-fontaine avec un système automatique et des fauteuils et tables de pique-nique.

Les travaux relèvent surtout du Service du génie civil, démolition, construction de réseaux enterrés, évacuation des eaux, murets, escaliers, une placette en béton et aménagements extérieurs, avec des bornes escamotables, montants estimés à 528 000 francs plus honoraires 596 000 francs. Avec les taxes le total est de 669 500 francs.

Questions-réponses des commissaires

La cour d'école étant à proximité et protégée, il ne sera pas installé de jeux d'enfants.

La Ville pourrait faire des travaux pour moins cher, mais M^{me} Charollais rend la commission attentive au fait que les travaux de réseaux sont indispensables pour une qualité à long terme. Sinon, deux hivers de gel et cette place sera pleine de flaques, remplie d'eau et à refaire.

La Ville est soumise aux marchés publics et n'a donc pas approché les artistes plasticiens.

Le mobilier est inclus dans l'aménagement car il est peu onéreux.

Les fauteuils comportent des dossiers et ils sont intégrés à la demande des personnes âgées vivant à proximité, mais les bancs n'ont pas d'accoudoirs.

La première partie de l'aménagement a reçu un prix sur les qualités d'usage.

L'aspect accidentogène du mobilier urbain n'a été que très rarement rapporté au service, mais le Conseil administratif reste très attentif.

L'économie de moyen et de durabilité sont deux paramètres pris en compte lors des devis généraux établis et sont inscrits dans le plan lumière concernant l'installation des lumières.

Le mobilier urbain ne pourra être déplacé, la placette prévue fera l'objet d'une dalle de béton coulée.

Le candélabre respecte les normes européennes et n'est pas comparable à un éclairage privé. La Ville préfère payer un peu plus et y gagner dans la durée.

L'aménagement de la première partie a vitalisé les commerces, spécialement les cafés, le lieu est plus utilisé et plus dynamique qu'auparavant.

Séance du 26 janvier 2016

Discussion et vote

Le Mouvement citoyens genevois s'abstiendra parce qu'il ne comprend pas bien ce projet au vu du contexte et que la place du Vélodrome n'existe pas sur le Registre foncier.

Le Parti libéral-radical votera cette proposition, car il est question de terminer ce qui a été commencé, pour un prix élevé certes, mais qui est dans la cible, les habitants apprécieront les bancs mis à leur disposition.

L'Union démocratique du centre s'abstiendra, mais pense qu'il déposera un amendement en plénière afin de bloquer le crédit à 500 000 francs.

Le Parti démocrate-chrétien s'abstiendra également, séduit par la proposition de l'Union démocratique du centre.

Pour les Verts, il s'agit de finir ce qui a été commencé, ils voteront donc ce projet.

Les socialistes voteront également, le quartier de la Jonction n'étant pas le plus valorisé.

La présidente passe au vote de la proposition PR-1144 qui est acceptée par 7 oui (3 LR, 3 S, 1 Ve) et 5 abstentions (2 DC, 1 UDC, 2 MCG).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 669 500 francs destiné à l'achèvement des travaux d'aménagement de la place du Vélodrome.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 669 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2036.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.